



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 171-2024
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2024.RRGR.227

Déposée le : 12.06.2024

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Buri (Konolfingen, PVL) (porte-parole)
Vögeli (Frauenkappelen, PVL)
Lüthi (Moosseedorf, PVL)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -

La stratégie économique du canton de Berne tient-elle le cap ?

La stratégie économique 2025, qui a été développée en 2011, constitue la première stratégie économique globale publiée par le canton de Berne. Il s'agit d'un instrument important et utile.

Ses objectifs généraux sont larges et ambitieux :

- améliorer à tous égards le développement durable, qui est mesuré à l'aune des indicateurs développés par le Cercle Indicateurs ;
- accroître la prospérité de la population bernoise en faisant passer le revenu librement disponible au-dessus de la moyenne suisse ;
- sur le plan de la performance économique générale du canton, gagner des places au classement cantonal du potentiel de ressources ; en 2011, le canton de Berne était classé 16^e.

À l'approche de 2025, il est bientôt temps d'élaborer la prochaine stratégie économique.

Le Conseil-exécutif est donc prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif peut-il préciser, en se fondant sur des données quantifiables, les objectifs de la stratégie économique 2025 qui sont en bonne voie de réalisation ? Comment le Conseil-exécutif envisage-t-il de s'y prendre pour réaliser les objectifs qui ne sont pas pleinement atteints ?
2. Quels objectifs de la stratégie économique 2025 ne seront-ils probablement pas atteints ou que partiellement atteints ? Pour quelles raisons ?
3. Comment le Conseil-exécutif entend-il évaluer la stratégie économique 2025 ?

4. Comment garantir que les leçons tirées de la stratégie économique 2025 seront prises en compte dans la prochaine stratégie ?
5. Est-il prévu d'associer à la prochaine révision les parties prenantes, en particulier les communes-sièges et l'économie ?
6. Le Conseil-exécutif dispose-t-il de données empiriques concernant le potentiel de la place économique bernoise ? Dans le cas contraire, est-il prévu de recueillir ces données en amont de la prochaine révision ?

Destinataire

– Grand Conseil